

LA VILLE VOUS INFORME

■ Service de l'urbanisme ■

Le Service de l'urbanisme désire vous informer qu'à la suite de l'adoption du nouveau règlement de zonage 2009-155, il est désormais possible d'avoir une fermette comme usage secondaire à une habitation unifamiliale isolée dans une zone résidentielle. Cette nouvelle réglementation vous permet maintenant de garder en captivité soit :

- Un nombre maximal de 10 volailles, excluant les coqs, ou un nombre maximal de 10 lapins ou une combinaison de volailles et de lapins, sans excéder 10 unités ;
OU
- Un seul cheval, vache, lama, chèvre ou mouton; dans ce cas, l'emplacement doit avoir une superficie minimale de 2 500 mètres carrés.

Veillez noter que l'implantation d'une fermette doit **obligatoirement** être autorisée par un certificat d'autorisation émis par la Ville. Pour connaître la réglementation complète concernant l'implantation d'une fermette ou pour toutes autres questions concernant l'urbanisme, veuillez contactez le responsable de l'urbanisme au 418 364-7073, poste 225.

LES CAUSERIES ESTIVALES

La saison des causeries estivales tire déjà à sa fin! Pour les trois dernières semaines, nous continuons à vous offrir la meilleure programmation qui soit. Faites comme de nombreux autres passionnés et joignez-vous à nous tous les mardis et jeudis à la pointe Tracadigash à compter de 19 h 30. Voici donc la programmation pour les trois dernières semaines :

- **Mardi 9 août** : De l'Irlande à la Gaspésie;
- **Jeudi 11 août** : Les familles rebelles de La Petite-Rochelle;
- **Mardi 16 août** : L'évolution des mammifères;
- **Jeudi 18 août** : Découvrir les oiseaux de nos sentiers de la mer à la montagne;
- **Mardi 23 août** : Les origines multiculturelles des gaspésiens;
- **Jeudi 25 août** : Reptiles et amphibiens de la Gaspésie.

Les causeries vous sont offertes tout à fait gratuitement, mais vos contributions volontaires sont les bienvenues. Au plaisir de vous y voir!

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE À CARLETON-SUR-MER

Sous le thème *Itinéraires photographiques*, la 2^e édition des **Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie** est une invitation à parcourir la péninsule gaspésienne pour suivre la trajectoire artistique de 30 photographes dans divers pays. Ainsi, le tour de la Gaspésie se veut un voyage autour du monde à travers différentes écritures photographiques, d'ici et d'ailleurs.

Carleton-sur-Mer accueillera cette année le photographe François Pesant. Il possède un intérêt particulier pour les enjeux de droits humains et environnementaux. Son exposition *Les réfugiés du climat I et II* pourra être admiré au parc Germain-Deslauriers **du 5 août au 12 septembre** ainsi qu'au Cégep de Carleton-sur-Mer. De plus, des œuvres des photographes locaux Robert Dubé, Pierrette St-Pierre et Jean-Yves Lalande pourront être admirées au même endroit.

Toute la population est également conviée à la **soirée d'ouverture** avec les photographes de ce projet de création unique réalisé en Gaspésie. Dans le cadre de l'événement, un hommage aux femmes gaspésiennes sera rendu par l'entremise de la photographie. Une mosaïque photographique présentant des femmes gaspésiennes qui se démarquent en région par leur engagement et leur implication sera exposée à l'extérieur du Quai des arts. Une invitation à venir rencontrer les femmes qui ont contribué au succès du projet *Gaspésiennes* et au rayonnement de la Gaspésie vous est donc lancée ce **vendredi le 5 août à 19 h 30 au Quai des arts** de Carleton-sur-Mer. Bienvenue à tous!

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Carleton-sur-Mer vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu exceptionnellement le **mardi 6 septembre 2011**, 20 h, à l'O.T.J. de Saint-Omer.

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2011-200, adopté le 1^{er} août 2011, modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage « maison mobile et de l'usage maison unimodulaire » dans la zone 227-Ha limité au nombre de cinq.

1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} août 2011 sur le projet de règlement 2011-200, un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} août 2011 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone 227-Ha et des zones contiguës 219-Ha, 216-Ha, 226-X, 228-Ha, 232-M, 233-Hb, 234-Ha, 243-M.

La zone 227-Ha est limitée par la limite Est des lots situés sur la rue Lacroix, par la limite Nord des lots situés sur la rue Penouil, par la limite Ouest des lots situés sur la rue de la Montagne et au Sud par la route 132, mais de forme irrégulière.

Si une demande provient de la zone 227-Ha, elle vise à demander que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de cette zone. Si la demande provient d'une des zones contiguës, le règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone affectée et de la zone contiguë d'où elle provient.

Une illustration de la zone 227-Ha et des zones contiguës peut être consultée au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 18 août 2011;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} août 2011 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} août 2011, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2011-200 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2011-200 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 2 août 2011.

Karl LeBlanc

Directeur général et greffier par intérim

(Publication Du coin de l'œil, le 10 août 2011)

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : Règlement 2011-201 modifiant le règlement de zonage 2009-155 par l'ajout de l'usage « service de guide en VTT dans la zone 136-M »

Avis public est par le présent donné par le soussigné, directeur général et greffier par intérim, de la Ville de Carleton-sur-Mer :

QUE le conseil municipal, lors de la réunion ordinaire tenue le 1^{er} août 2011, a adopté le règlement ci-haut mentionné;

QUE ce règlement vise la zone 136-M. Cette zone comprend la portion non agricole des terrains situés entre le 184 et le 238, route 132 Est, secteur Saint-Omer. Elle est bornée au sud par la route 132, au nord par la zone agricole (environ 140 mètres de la route 132, vers le nord) et à l'est par la rue Savoie.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU'une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer le mardi 6 septembre 2011, 20 h, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 2 août 2011.

Karl LeBlanc

Directeur général et greffier par intérim

(Publication Du coin de l'œil, le 10 août 2011)

LES FÊTES ACADIENNES SONT DE RETOUR!

Cette année encore, l'Écomusée Tracadieche vous invite à participer aux nombreuses activités qui entourent la grande fête nationale des acadiens. **Du 11 au 14 août**, que vous soyez de souche acadienne ou non, toute la population est cordialement invitée à venir festoyer et célébrer la culture et l'histoire acadienne lors de nombreux événements organisés sur le territoire de Carleton-sur-Mer.

JEUDI 11 AOÛT

Causeries spéciale : *Les familles rebelles de la Petite-Rochelle*, au chalet de la pointe Tracadigash à 19 h 30.

Soirée musicale : à 19 h 30, la marina de Carleton accueille le groupe de musique festive *Chaffrail*. Ce groupe originaire de Bouctouche se produira pour votre plaisir avec leur style « party de cuisine ». Fiers de leurs origines acadiennes, ils dégagent une bonne humeur et une énergie contagieuse qui en laisseront peu indifférent.

VENDREDI 12 AOÛT

Dévoilement de douze panneaux d'interprétation à caractères poétique et historique mettant en valeur l'arrière-pays gaspésien. Ils ont été conçus grâce aux textes d'auteurs et d'artistes en arts visuels gaspésiens. Ces panneaux, qui vous seront dévoilés en exclusivité, seront par la suite implantés dans le réseau de sentiers pédestres de Carleton-sur-Mer. **À la marina de Carleton dès 16 h.**

Soirée de projection cinématographique : en première partie, un court métrage d'animation produit un jeune talent de la relève de la région. Puis, en programme principal : *Antonine Maillet, les possibles sont infinis*, un documentaire à saveur biographique qui explore la vie de la célèbre auteure Acadienne. Le tout se déroulera **au chalet de la pointe Tracadigash à 20 h.**

SAMEDI 13 AOÛT

Soirée musicale : soirée de musique à saveur traditionnelle à **la marina de Carleton à 21 h.** À la suite du spectacle, un feu de grève sera allumé sur la berge près de la marina.

DIMANCHE 14 AOÛT

Brunch aux saveurs acadiennes au Manoir Belle Plage : premier service à 10 h, deuxième service à 12 h.

Causerie spéciale : Les déportations et comment certaines familles acadiennes sont arrivées à Carleton-sur-Mer.

À la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville à 19 h 30.

Pour plus d'information concernant les fêtes, surveillez la programmation complète qui sera distribuée par la poste. Nous invitons aussi les résidents et les commerçants à décorer leurs demeures et leurs commerces Nous espérons vous voir parmi nous!

Information : 418 364-7073, poste 233 (François Pichette).

AU REVOIR À NOTRE PASTEUR

À l'occasion de la dernière messe de l'abbé Claude Cayouette qui quitte les paroisses de Nouvelle, Saint-Omer, Carleton et Maria, composant le secteur pastoral Mathurin-Bourg, vous êtes invités à venir le saluer **le dimanche 14 août prochain, à 10 h 30, en l'église de Saint-Omer.** C'est une invitation à toute la population!

MAXIMUM 90 – PROGRAMMATION ÉTÉ

Au studio Hydro-Québec du Quai des arts à 20 h 30 :

PIERRE FLYNN / JÉRÔME MINIÈRE / FRANCIS D'OCTOBRE

JOSÉ MAJOR : lundi 15 août

Un plateau chanson réunissant pour une soirée quatre auteurs-compositeurs-interprètes qui ont des choses à dire et des musiques à partager.

DUMAS : lundi 22 août

Avec la tournée *Comme un train dans la nuit*, accompagné de l'excellent Jocelyn Tellier (guitare, lapsteel), l'artiste revisite son répertoire.

DARAN : samedi 27 août

Artiste singulier de la scène pop-rock française, Daran décide de s'entourer de musiciens québécois renommés et reprend la route pour une longue série de concerts au Québec. Spectacle 100 % garanti.

PASCAL PICARD BAND : vendredi 2 septembre

Après un premier album vendu à plus de 500 000 copies, Pascale Picard fait son retour avec un nouvel opus *A letter to no one*.

Billets disponibles au 418 364-6822, poste 351

ou au www.maximum90.ca.

ORATOIRE DU MONT SAINT-JOSEPH CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES ESTIVALES

L'oratoire du mont Saint-Joseph est un sanctuaire et un lieu de pèlerinage consacré à Marie. Le Conseil de l'oratoire vous invite à venir participer aux différentes célébrations religieuses de l'été. Soyez les bienvenus!

- **Le dimanche 14 août à 15 h** : fête de l'Assomption et fête des Acadiens. Cette célébration soulignera 75 ans de vie au mont Saint-Joseph.
- **Le lundi 5 septembre à 11 h** : fête du Travail. La célébration, en l'honneur de Saint Joseph, patron des travailleurs, sera présidée par Mgr Jean Gagnon, évêque de l'Église de Gaspé.

SOURCE ALIMENTAIRE BONAIGNON

Il est encore temps d'apporter des denrées alimentaires non périssables dans le bac prévu à cet effet à l'hôtel de ville de Carleton-sur-Mer afin de venir en aide à la Source alimentaire Bonavignon, dont les tablettes et les coffres sont à sec. Nous comptons sur votre générosité!

CATÉCHÈSE FAMILIALE

L'inscription à la catéchèse familiale pour la prochaine année se tiendra à la sacristie, ou dans l'église si celle-ci est occupée, le mardi 6 septembre 2011 à compter de 19 h. L'inscription au coût de 15 \$ servira à défrayer les coûts des manuels, des photocopies et autre matériel servant à la réalisation des activités.

Information : Huguette Leblanc au 418 364-3075 pour les parcours 1, 2 et 3, et Solange Lacasse au 418 364-7147 pour les parcours 4, 5 et 6.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER

À partir du 15 août, le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer mettra à votre disposition un questionnaire sur la *culture et divers* (20 questions par sujet). Celles et ceux qui veulent y participer doivent remettre le questionnaire avant le 12 septembre. Les résultats et prix seront remis à la « rentrée » le 15 septembre.

Information : Nicole Bouchard, présidente, au 418 364-3083.

INSCRIPTION AUX PROGRAMMES SHQ 2011-2012

Ces programmes s'adressent aux propriétaires-occupants de la municipalité qui désirent effectuer des réparations majeures nécessaires à leur propriété.

Clientèle visée par les programmes :

- Propriétaire-occupant d'une maison située sur le territoire municipal et dont l'évaluation uniformisée de 2010 est inférieure à 90 000 \$;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'un de ces programmes d'aide.

Travaux admissibles :

- Votre maison doit nécessiter des travaux qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures;
- Tous les travaux devront être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Aide financière :

La subvention peut atteindre un maximum de 10 000 \$ (RVI), 6 000 \$ (PRU) et 3 500 \$ (LAAA). Le montant de la subvention est établi selon le revenu et la taille de votre ménage.

Inscriptions aux programmes :

Si vous répondez à tous ces critères, vous n'avez qu'à communiquer avec Louise-Marie Leblanc au 418 364-7073, poste 221. La période d'inscription aura lieu du 25 juillet au 19 août 2011 inclusivement. Lors de l'inscription, vous devez fournir les documents suivants :

- Compte de taxes municipales 2010;
- Preuves de revenus du ménage 2010 (rapport d'impôt FÉDÉRAL avec T4 ou autres relevés);
- Avis de cotisation 2010, ou téléphonez au 1 800 959-7383 (service en français) ou 1 800 959-8281 (service en anglais) et choisissez l'option C;
- TOUS ces documents sont obligatoires et ceci pour TOUS les membres du ménage concerné.

PARTIES DE SOCCER AMICALES

Tous les dimanches à partir de 14 h 45 sur les terrains de soccer situés au parc municipal Germain-Deslauriers (sur la Balade) derrière l'hôtel de ville. Bienvenue à tous!

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le mardi 6 septembre, 16 h.